A propos de cette question des biens

A propos de cette question des biens des princes d'Orléans, on parle beaucoup d'une proposition que ferait à la Chambre M. Pascal-Duprat.

Il demanderait qu'au lieu de restituer les biens aux princes par la loi elle-meme, celfe-ci se bornât à abroger le décret du 23 Janvier 1852, qui a proponcé l'invalle. 22 Janvier 1852, qui a prononcé l'invalidation de la donation du 7 août 1830.

Cela fait, la validité ou l'invalidité de

celte donation du 7 août ne serait plus qu'une question de droit à résoudre par les tribuneux ordinaires.

Nous approuvons fort cette proposition, qui nous paraît véritablement juridique, et tout-à-fait conforme au principe de la séparation des pouvoirs législatif et judiciaire.

Nous serions heureux de voir s'y ral-

Nous serions neurous lier nos amis de la Chambre. H. D. B. (Vraie France.)

#### Lettre de Paris

(Correspondance particulière du Journal de Ronbaix.)

Paris, 11 mai 1872.

A la séance d'hier, le gouvernement a temporté un avantage assez considéra-ble sur la gauche indépendante. Il s'agissait de la loi sur la magistrature.On discutait l'art. 10 du projet de loi qui règle le mode de nomination des magistrats. Cet article voudrait que désormais les magistrats ne pussent être choisis par le pouvoir que sur une liste de pré-sentation, rédigée par les magistrats de la localité. Le gouvernement, au contraire, désire pouvoir les prendre où bon lui semble. M. Bérenger (de la gauche) prétendait, par voie d'amendement, que la liste de présentation sût rédigée en commun par le barreau et la magistra-ture. M. Goblet (de la gauche aussi) decommun par le barreau et la llagistature. M. Goblet (de la gauche aussi) demandait deux listes, l'une arrètée par la
magistrature, l'autre par le barreau.
Toules ces nuances affaiblissaient le projet de la Commission en éparpillant les
votes. Aussi, à la dernière heure, la
Commission a adopté le projet de M.
Bérenger; et M. Goblet a abandonné la
plus grande partiè de son amendement,
pour donner plus de corps à la réforme
projetée. C'était une union de toutes les
nuances de la gauche contre le recrutement actuel de la magistrature. Quant à
la droite, st elle aime les réformes, elle
a horreur des utopies; et les deux projets lui semblaient également fantaisistes. La dialité des listes appuyée par
M. Goblet lui faisait présenter les plus
regrettables antagonistes, entre le barreau et la magistrature. La liste mixto
de M. Bérênger aurait été d'une rédaction bien difficile, faute d'entente ention bien difficile, faute d'entente en-tre les deux groupes; le secret eût été impossible à garder. Aussi la droite, qui est essentiellement conservatrice, s'est demandée si cette reforme valait la peine demandée si celle réforme valait la peine de jeter la perturbation dans la magistrature actuelle, le seul corps peut-être qui ait résisté à l'effondrement général de nos institutions. Le gouvernement, constatant ces hésitations, a eu assez de tact pour ne pas se compromettre dans la lutte. M. le garde des sceaux s'est abstenu de paraître à la tribune. Le bon sens de la majorile a suffi pour lui donsens de la majorité a suffi pour lui don-ner la victoire. L'amendement Goblet a été réjeté par 417 voix contre 267.Celui de M. Bérenger, auquel s'était ralliée la Commission pour lu donner plus de force, n'a reuni que 279 votes. Il y en a cu 312 pour la repousser.

En somme, la nouvelle loi sur la magistrature fait une piteuse mine. On hésite à ébranler un grand corps social. L'assemblée voudrait bien le perfectionner, mais d'une façon successive et pru-dente. Elle a horreur des bouleverse-

ments Le rejet de l'amendement de M.M. Goblet et Bérenger confirme les renseigne-ments de ma lettre d'hier sur le sort réservé à ce projet de loi, si mal préparé et, sous prétexte d'innover, ne promet

jet, sous prietate à minorer, ne prouet aux une tracile ation strieure, atuni que le vous l'ai déjà écrit; d'est ce qui prouve que les abus tiennent beaucoup plus aux nommes qu'aux institutions.

Réfermons d'abord les premiers, domines leur des mœurs politiques plus fortes, la dignité et l'indépendance du caractère, et nous toucherons, s'il le faut, aux institutions. Je vous vois sourfaut, aux institutions. Je vous vois sourire et me dire: mais c'est là le problème du grain de set à placer sous la queue du moineau! C'est possible; mais en-core une fois, l'expédient ou le remède qui se produit sous la forme du projet de loi actuel, loin de m'inspirer conde loi actuel, loin de m'inspirer con-fiance, fait naître dans mon esprit des craîntes nouvelles. Mieux yaut rester avec les inconvénients que l'on con-naît. Telle paraît être l'opinion de la majorité

L'Assemblée se montre très-préoccupée d'avance de l'interpellation Rouher, qui doit définitivement avoir lieu le 22 mai. L'empressement pour avoir des billets, est tet que la questure se de-mande si elle n'emploiera pas la voie du tirage au sort pour ne pas faire de ja-loux. La lutte se deploiera surtout en-tre les honapartistes et la gauche. En tre les bonaparlistes et la gauche. En sorte que la droite n'en fait encore qu'une question de curiosité. Mais le gouvernement ne se désintéresse pas du débat aussi aisément. Une récente alliance avec la gauche. Déjà M. Thiers a, dit-on, confié à M. Dufaure le soin de répondre à M. Rouher, il aurait ajouté : Dufaure ne Rouher prétend prouver que, si les marchés incriminés ont été passés sous l'empire, ces marchés ne sont devenus sérieux que par le défaut de surveillance du gouvernement du 4 septembre. L'an-cien ministre d'Etat reçoit, de tous côtés, des renseignements et des pièces qui garnissent son dossier.

garnissent son dossier.

Le général de Cissey a donné, hier, à la commission de la Chambre, au sujet de l'exposé des motifs qui vise la lettre du maréchal Bazaine, demandant au conseil de guerre des explications qui ont paru satisfaisantes. Le ministre a fait observer que si l'onn'avait pas admis le maréchal à demander des juges, ses avocats n'auraient pas manqué de plaider avec succès la question d'imcompétence, le maréchal devant être jugé par un conseil choisi sous l'empire de la législation actuelle; mais le maréchal, réclamant lui-mème des juges, ac pourrai réclamant lui-même des juges, ne pourra plus opposer l'incompetence. La com-mission a été frappée de cette considéramission a ele frappee de cette consideration et cherche, dans son rapport, à
concilier le renvoi devant le conseil de
guerre et par l'initiative de l'Assemblée
et par la lettre du maréchal. Voilà pourquoi i'n'y a rien de fondé dans les brutts
de démission du général de Cissey.
Le conseil d'enquête a été très habile

en se déclarant incompétent pour juger la capitulation de Paris signée par un fenctionnaire civil, M. Jules Favre. C'est rejeter toute la responsabilité de cette capitulation sur le gouvernement du 4

septembre.
Les lettres de Madrid font connaître que le roi Amédée est, en quelque sorto, prisonnier dans son palais, n'osant sortir, quoique gardé par une centaine de

On lit dans le Mémorial diplomati-

La crise ministérielle à Madrid est » plus grave qu'on ne l'avait pensé d'a » bord. L'élément radical travaille à
 » supplanter la fraction Sagasta. De là, » les bruits que le maréchal Serrano » retournerait à Madrid afin d'essayer une nouvelle coalition ministérielle

avec ces deux fractions.

» Nos correspondances de Bayonne » portent que, dans la Navarre et dans » les provinces hasques, les populations » se sont levées en masse. Le général » Tristany est entré le 6 en Catalogne, et

par des membres de la gauche. Ce pro- | " » l'on s'attendait d'un moment à l'autre à voir les quatre provinces de la Cata-logne suivre l'exemple des provinces basques.

\* logne suivre l'exemple des provinces 
\* basques.

« On remarque que la majeure parlie 
des feuilles russes et les journax 
\* slaves de l'Autriche parlent avec une 
certaine déférence du mouvement car\* liste en Espagne. \*

La librairie Douniol vient de publier 
la dixième édition du livre de M. l'abbé 
Lamazou intitulé: La place Vendôme et 
la Roquette. Le livre est précédé d'une 
lettre de Mgr Dupanloup et a étéltraduit 
en anglais, allemand, italién, espagnol 
et flamand. L'auteur n'a parlé que des 
crimes dont il a été le temoin, et les 
débats des conseils de guerre chargés 
de juger les hommes de la Commune 
ont confirmé tous ses récils; c'est ce qui 
explique le succès de ce. livre et lui 
donne un cachet historique.

Il est aussi répandu et apprécié à l'étranger qu'en France. Mgr Mermillod 
l'a recommandé aux catholiques de Genève. Mgr Manning, l'archevèque de 
Westminster, disait dernièrement, « Nes 
» ouvrages qui out été écrits sur la 
» commune de Paris, la place Vendôme 
et la Roquette est à la fois le plus émouvant, et le plus calme. » On trouve dans 
la préface de la 10° édition le jugement 
d'un des des principaux catholiques de 
Mayence: « Cet ouvruge ablient en Al. 
» lemagne un succès extraordinaire, 
» surlout parmi les hommes pour qui 
» l'empire prussien, est un objet de ré» probation. » En outre, l'association catholique de Si-François-de-Sales en a » probation. » En outre, l'association ca-tholique de St-François-de-Sales en a publié une édition populaire dans un but de propagande sociale.

DE SAINT-CHÉRON

Nous lisons dans l'Univers :

Nous lisons dans l'Univers:

Nous recevons de notre correspondant de Bayonne la nouvelle dépèche que voici. Elle réduit à ses vraies proportions le combat d'Orosquieta qu'on ne peut appeler un échec, puisque les Amédéistes n'out pu empécher. Don Carlos, selon sen projet, de parvenir au milieu de ses troupes. En outre, les pettes des carlistes ont été singulièrement exagérées et il s'en faut que l'isaue de la lutte apparaisse favorables aux troupes amédéistes.

Bayonne, 9 mai, 3 h; 48 du soir.

L'escorte de Don Carlos, partie de Véra, espérait arriver au liau du rendez-yous sans rencontrer les troupes du gouvernement.

Parvenue au village d'Orosquiela, elle a été assaillie par des forces considérables. Mais, quoique surprisé, élle a fait bûnne contenuec. Le premier soit du commandant Aguirre a été d'ouvrir, coute que coule le passage à Don Carlos qu'il avait, mission de conduire au milieu, des troupes qui l'attendaient. Vous savez déjà qu'il a pleinement seussi.

Le chiffre des carlistes tués ou prisonulers n'atteint pas 200. La lutte, comme vous l'avez dit, commence. Les armes arrivent; l'enthousiasme grandit. Je vous tiendrai au courant des principaux événements.

# ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 11 mai.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY

La séance est ouverte à 2 heures 45

Le procès-verbal est lu et adopté. Dépôt de 3 rapports de la commission des marchés sur des marchés conclus depuis le 4 septembre 1870.

M. D'AUDIFFRET-PASQUIER, président de la commission des marchés, fait obser-

ver que ces trois rapports ont treit à des marchés isolés conclus par le gouverne-ment de la défense nationale. La com-mission n'ayant pas encore achevé l'enquête commencée par elle, et qu'effe poursuivra avec l'impartialité qu'on a le droit d'attendre d'elle, prie l'Assemblée de suspendre toute discussion sur ce svjet, jusqu'à ce qu'elle soit en mesure de présenter un travail d'ensemble.

tionale ne marchanderont pas la répres-sion contro les coupables, avssi élevés qu'ils aient été. (Vifs applaudissements.)

L'incident est clos.

L'incident est clos.

Iteprise de la seconde délibération sur la réorganisation de la magistrature.

M. PARIS, au nom de la commission, expose la situation créée à selle-ci par le rejet de l'amendement Bérenger, auquel la commission s'était ralliée. Elle s'incline devant la décision de la Chambre, mais elle croît de son devoir de reprendre le texte primitif de son article 10.

M. E. ABAGO ne veut pas préconiser le projet, présenté par lui lors de la pre-mière délibération, mais il tient à dé-clarer que s'il est contraire au mode ac-

clarer que, s'il est contraire au mode actuel de recrutement de la magistrature, il ne l'est pas moins au mode adopte par la commission, et conclut en disant qu'il préfère encore le mode de nomination maintenant en vigneur, c'est-à-dire la nomination par le garde des sceaux.

M. BARAGNON à hesite pas à recommander à l'approbation de l'Assemblée l'article de la commission qui doit avoir pour effet d'écarlor de la nomination des magistrats toute préoccupation et toute arrière peusée politique.

On dit, ajoute l'orateur, que la magistrature est matade, M. Arago doit le savoir, l'ayant soignée quelque temps. Eh bien, pour la guérir, le mode de nomination proposée par la commission est souverain. Quant au népotisme, il y aura toujours des familles de magistrate et c'est précisément l'homeur du pays et de la magistrature, mais cela n'est pas un danger.

pas un danger.
L'honorable membre conclut en adjurant le parti conservateur, de ne pas abandonner la magistrature sans délense

abundonner la magistrature sans défense aux caprices du pouvoir centrel et quelquéfois révolutionnaire et à voter l'article 10 de la commission.

M. E. ARACO proteste contre les attaqués dirigées sur le gouvernement de la défense nationale; en ce qui le concerné, l'orateur déclare n'avoir jamais fixé son choix que sur les candidats les plus, dignes, et dit que M. Baragnon résume son opinion sur la magistrature, comme son opinion politique par ces mots: la monarchie tégitime.

M. Baracanon répond qu'en parlant des nomination faites sous le gouvernement de la défense nationale, il a aussi voulu parler de celles faites à Tours et à Bordeaux, car nous avions, ajoute-t-il, un

dedux, car nous avions, ajoute-t-il, un ministère en parti double et M. Arago ne pouvait dégager sa responsabilité de l'homme qui était slors son collègue. Un scrutin s'ouvre sur le paragraphe 4<sup>th</sup> de l'article 10 de la commission.

Ce paragraphe est repoussé par 300 voix contre 297. (Rires à gauche).

M. DE MAILLE, vu l'absence des mem-

bres de la commission du budget pen-dant le vote, demande que cette commis-

sion soit appelée à voter.

M. JOUBERT déclare cette proposition inacceptable, aussi il importe que les séances des commissions ne coïncident pas avec les séances de l'Assemblée.

M. DUFAURE demande que les dispositions déjà adoptées demeurent acquises et que le reste de la loi soit renvoyé à l'examen de la commission.

M. PARIS répond que la commission est aux ordres de la Chambre. Le renvoi est ordonné:

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de M. Tolain, tendant à abrogor les disposi-tions légales sur le droit d'association. M. DUFAURE demande l'ajournement à deux mois.

M. BERTAULD, rapporteur, appuie cette demande
M. TOLAIN rectaine le mainten du proet à l'ordre du jour.
M. LUCIEN : HIUTE SE (produce legalement pour la discussion immédiale contraction de l'ordre du jour. ma au est rejeté.
La séance est levée à cing heures qua rante minutes.

### Informations-Nouvelles

La Reine d'Angleterre a conféré l'ordre de Victoria et Albert de première classe à l'i pératrice allemande, le 8 mai, lorsqu' stait à Londres.

BULLETIN OUOTIDIEN soir à il aghen, javec la Reine des B chez lequelle researe la muit, joile e mettre en reute le lendemain pour Berl

Volch deute patits faith upit eerste montret, où en sout venam 1860 jaar belges koetiles ku sefhelisisme. Un re du Journal de de pul feux mandement qu'il la fait suivre signature de feu S. Em. le cardinal S agnature de leu s. un autre ambliciste. apprimet de Belgique; un autre ambliciste. apparenant au primet au

Gatte pièce, est seriement seussannt i solo de la principal de la companie de la

nne à l'ennemi une énorme quantit

Tels correspondances de Brixalies dous commune le résultat du proces de la mai de sante d'Erère de la mai de sante d'Erère de la mai de sante d'Erère de la mai de la

On lit dans la francte de Midicio de Les désastres de la France sont imputables à trois hommes i Mapoléon III Bazaines Cambella.

ROUBAIX COL Le Journat officiet public le décre

Solivant :
Le Président de la République frança Sur le rapport du ministre de l'intérie Vu la loi du 15 mars 1849, les décrete ganiques et réglementaires du 2 février 1 la loi du 10 avril 1871 et celle du 2 mai :

de consommer un crime effroyable; oui, je sais que vous ètes l'homme le plus grand et le plus noble de ce monde, An-dré!

Elle prit alors son fils, et penchant sa tête blonde sur le visage de l'ouvrier :

- Embrasse-le, mon enfant, et aime-le toujours, dit-elle; je t'avais denné la

rie, j'ai voulu te la reprendre, et c'est lui qui te l'a conservée.

Amaury, comme s'il avait compris le langage de sa mère, posa gracieusement ses levres roses sur les joues d'André qui versait des larmes d'allendrisse-

## CHAPITRE XI.

### Frère et Sœur.

Maxime était parti depuis un mois, et Madeleine nourrissait toujours au fond de son cœur l'espoir de le voir re-venir. Cette dernière illusion devait être bien cruellement dégue. André lui mon-tra un jour une lettre datée de Montpeltra un jour une tettre datee de Montpellier, dans laquelle était annoncé le prodain mariage de Maxime avec l'une des plus riches héritières de l'Hérault.

Madéleine se sentit mourir.

Non, non, dit-elle bientôt, c'est impossible; d'ailleurs n'est-il pas montante.

mari?

— Votre mari!... reprit André.

Et il lui apprit qu'un mariage entre
Français, confirecté à Londres dans les
conditions du sien, n'était point reconnu

par la législation française.

Cette révélation fut un coup terrible

pour Madeleine. — Vous n'avez plus que lui, poursuivit André en lui montrant Amaury.

— Oui, cher enfant, je n'ai plus que
toi, murmura Madeleine en embrassant. son fils avec delire, et toi seul tu me tiendras lieu du bonheur que j'avais

Quel projet avez-vous arrêlé? re-— Quel projet avez-vous arrete? re-prit Morin après un court silence : qu'al-lez-vous faire?

- Que voulez-vous dire? répondit-

-Je veux dire que vous ne pouvez demeurer davantage dans ces lieux té-moins de votre félicité et de votre affliction; je veux dire, pauvre femmé indi-gnement trompée, que le monde ferait retomber, en honte, sur veus et sur vo-tre enfant, la lacheté de Maxime; je veux dire enfin que si vous ne parlez pas, chacun ici ne verra en vous que la maî-tresse de M. Brémont!

- Sa maîtresse! dit Madeleine en levant les yeux au ciel.

- Ecoutez, répliqua André, écoutez-moi avec altention, comme il le convient dans les circonstances où nous sommés.
Je ne vous aime plus, Madeleine; mais
l'amitié la plus vive a succédé à mon
amour. Proroncez un mot, et dès ce jour
je deviens votre soutien, le protecteur de votre fils, et votre frère.

Votre mission sur la terre est donc

deleine avec émotion.

— Acceptez-vous ou refusez-vous? reprit froidement Morin.
Pour toute réponse, elle mit sa main dans celle de l'ouvrier.

- Demain, continua-t-il, nous quitterons Londres.

erons Londres.

— Où irons-neus?

— Au Brésil, répondit-il; je suis jeune, j'ai quelque argent, de l'activité, l'expérience des hommes. Le commerce enrichit vite en ce pays, et je veux que nous devenions riches. Je n'ai plus de passions, il m'en faut une; celle de l'or en vaut bien une autre!

Madeleine tira de sa commode les

eine tira de s commode deux milles francs que Maxime lui avait laissés en partant.

— Que faites-vous? lui dit l'ouvrier.

— Tout désormais ne doit-il pas être commun entre nous? répondit la jeune

commune de la control de la control de la comme de la comme vôtre tent que vous portiez le nom de Brémont, réplique André; aujourd'hui que vous êtes redevenue Madeleine, il ne vous appartient

Vous avez raison, mais que feronsnous de cet argent ?

— Vous le distribuerez aux pauvres en leur recommandant de prier pour ce-

lui que vous aimiez et qui est mort pour fis tendemain, André et Madeleine, avant de quitter Londres, se rendaient dans Newgate-Street, et versaient les

deux mille francs de Maxime entre les mains du lord maire, gouverneur de l'hospice des orphelins. La ville de Rio-Janeiro où venaient

de débarquer, dans les premiers jours de juin 1779, André, Madeleine et son fils, est bâtie sur la rive ganche de la baie, entre trois mamelons fortifiés qui la commandent. Du nicle où elle baigne ses pieds, se déploie devant l'œil une des plus magnifiques toiles qu'ait ébau-chées la nature. Qu'on se représente un immense lac salé qui va se prolongeant et s'élargissant en trapèze dans une étendue de trente-cinq lieues, semé d'îles verdovantes, de collines boisé montent en amphithéâtre dentelé sur ses bords et arrosant dans ses anses solitaires des valons parfumés; ici de hautes montagnes aux fiancs desquelles pen-dent çà et là des églises, des couvents, des fermes, des maisons de plaisance, des batteries dont les bouches è feu se des batteries dont les bouches è feu se découpent en noir sur des vastes massifs de verdure; là, sur le versant du sommet des Orgues, des ravins, des précipices, des torrents bondissants; de cé côté, à peu de distance des forts de Villegagnon et de Sainte-Théodose, sous un ciel éblouissant d'azur, de fertiles empagnes, de grands bois de cèdres où voltigent, chantent et roucoulent le gracieux manakin aux longues pennes, le colibri tacheté, sylphe acrien qui, par la vivacité de ses mouvements, semble se multiplier en mille lieux à la fois, l'oiseau-mouche dont le suraom de Rubis-éme-

raude exprime poétiquement l'éclat des couleurs,—et quand vous aurez vu tout cela, vous n'aurez qu'un crayon bien in-

cela, vous n'aurez qu'un crayon bien incomplet encore du spectacle imposant
et splendide que le regard embrasse de
la jetée de Rio-Janeiro.

Le premier soin d'André, à son arrivéa à l'io lu de lour des la fille en
ve, aux abords du champue Sainte-Anne
qui coupe la ville en deux, un terrain et
d'y construire un atelier de charpenterie. MITTER MARKETON

BEE BECHEVE FOR BOHERLE

La surle au prochain numéro. .

Madaleine s'était dépoctisée de Maxime par un exces de Hès-lors, elle ne fut plus qu'une jouns fitte qui s'etc

Spécialité de dentiers en tous genres Traitements speciaux pour le REDRESSEMENT DES DENTS

東江市(等:第八重日夏日夏日夏日から東江 ma sa, douleur greithigh of n'oppo au visage souci greithigh mari qu' BRÉVETÉ PAR S. M. LE ROI DES BELGES